

MAIRIE DE BRIGNEMONT

RÉUNION DU 29 novembre 2016

Séance 2016-V

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CLUZET Maire

Date de convocation : 25 /11/2016

PRESENTS - MM CLUZET Alain, BOUSSAROT Jérôme, SAURIN Jacques, MOULET Jean-Louis, MOUREAU Marie-Claude, CARLESSO Serge, SIMORRE Sylvana, LACOURT André, CHAUBET Bernard VIVIAN Sonia

Absent excusé : Denis TIAR

SECRETAIRE - Marie-Claude MOUREAU

Ordre du jour :

- V-1 : Modification des statuts du SDEHG**
- V-2 : Dépose de la ligne électrique du Raynal**
- V-3 : Décision modificative N°1**
- V-4 : Numérotation des rues et des maisons**
- V-5 : Subvention voyage scolaire**
- V-6 : Débat du PADD**

V-1 : Modification des statuts du SDEHG

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 3 octobre 2016 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération de son comité du 3 octobre 2016, a approuvé la modification de ses statuts,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 3 octobre 2016 et figurant en annexe à la présente délibération.

V-2 Dépose de la ligne électrique du Raynal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de dépose de la ligne électrique basse tension existante entre la maison de Mr POUGET et la ruine de Raynal

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas accepter le projet de dépose de cette ligne.

V-3 : Décision modificative N°1

Un virement de crédit est nécessaire du compte 21318 sur le compte 10226 d'un montant de 3000 euros
Cette décision est adoptée à l'unanimité

V-4 : Numérotation des rues et des maisons

Monsieur le Maire signale l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune ainsi que de procéder au numérotage des maisons.

Après délibération le conseil municipal :

- DECIDE de procéder au numérotage des maisons,
- DECIDE d'attribuer un nom aux voies et places du village,
- CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au recensement des maisons et d'effectuer le travail préparatoire à leur numérotage

V-5 : Subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la directrice de l'école primaire de Cox demandant une subvention d'un montant de 60 euros par élève pour un voyage scolaire au mois de mars 2017.
15 enfants de Brignemont fréquentent cette école.

Après délibération, le conseil municipal décide de donner une subvention d'un montant de 900 euros à l'école primaire de Cox pour le voyage scolaire de mars 2017.

V-6 : Débat du PADD

Monsieur le Maire présente le projet du PADD du SCOT établi par l'architecte M GAICHIES.

Questions diverses et informations diverses

- Colis de Noël aux personnes âgées de plus de 75 ans
- Point sur les études et conclusions de la CLECT sur le problème des écoles suite à la fusion des communautés des communes
- Convocation de la Commission Communale des Impôts Directs

**DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL**

Réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2016

PRESENTS - MM CLUZET Alain, BOUSSAROT Jérôme, SAURIN Jacques, MOULET Jean-Louis, MOUREAU Marie-Claude, VIVIAN Sonia CARLESSO Serge, SIMORRE Silvana, LACOURT André CHAUBET Bernard

Absent excusé :Denis TIAR

SECRETAIRE - Marie-Claude MOUREAU

Délibérations prises

- V-1 : Modification des statuts du SDEHG
- V-2 : Dépose de la ligne électrique du Raynal
- V-3 : Décision modificative N°1
- V-4 : Numérotation des rues et des maisons
- V-5 : Subvention voyage scolaire
- V-6 : Débat du PADD

Alain CLUZET :	André LACOURT
Jérôme BOUSSAROT	Denis TIAR : absent
Jacques SAURIN	Bernard CHAUBET :
Jean-Louis MOULET	Silvana SIMORRE
Serge CARLESSO	Marie-Claude MOUREAU
Sonia VIVIAN	